

Les étapes	Les dates	Le rôle des élu-e-s Sgen-CFDT
Ouverture du serveur et publication des postes vacants	13 mars à midi	
Saisie des vœux (30 maxi) sur Iprof/SIAM	Du 13 mars à midi au 24 mars à midi Compléter la fiche de suivi sur Sgen+	Les élu-e-s du Sgen-CFDT vous fournissent des informations et des conseils personnalisés.
Demande de poste spécifique académique (SpéA)	Demande à faire en double sur SIAM et le site spécial SpéA avant le 24 mars midi Groupes de travail SPEA les 2, 4 et 5 mai	Les élu-e-s du Sgen-CFDT sont présents à ces groupes de travail. Nous informer si vous déposez une demande.
Dossiers médicaux/sociaux à déposer avant le 24 mars midi.	Les groupes de travail se réuniront les 2, 4 et 5 mai	Les élu-e-s du Sgen-CFDT sont présents à ces groupes de travail. Les informer si vous déposez une demande.
Confirmations des demandes	Corriger les erreurs éventuelles, joindre tous les justificatifs en les numérotant (type 1/n) , signer (c'est la seule pièce légale). Retour des pièces au rectorat pour le 30 mars	Signaler les problèmes au Sgen-CFDT et lui envoyer les photocopies des justificatifs.
Affichage des barèmes	24 avril au 5 mai	Signaler au Sgen-CFDT tous les désaccords
Vérification des barèmes Date limite de contestation : jusqu'à la veille du groupe de travail	Du 3 au 5 mai	Les barèmes peuvent être contestés par écrit. Les élu-e-s du Sgen-CFDT vérifient et défendent vos droits.
Demande de mutation tardive	Jusqu'au 28 avril à minuit	Avertir le Sgen-CFDT et lui fournir la copie de la demande
Annulations	Jusqu'au 28 avril à minuit sans justification	Avertir le Sgen-CFDT
Instances paritaires examinant les demandes des candidats au mouvement intra-académique	Les 12 et 13 juin	Les élu-e-s du Sgen-CFDT interviennent sur votre situation si nécessaire et ils vous informent de votre affectation dès la fin de la commission.
Demandes de révision de l'affectation intra	La demande doit être faite dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats par le rectorat.	Avertir le Sgen-CFDT et lui fournir la copie du dossier. Les élu-e-s vous guident dans votre démarche
Commissions de révisions d'affectation	20, 21 et 29 juin	Les élu-e-s du Sgen-CFDT suivent votre situation
Affectations à l'année des TZR	Le 7 juillet	Les élu-e-s du Sgen-CFDT interviennent sur votre situation si nécessaire et ils vous informent de votre affectation dès la fin de la commission.
Affectations des non titulaires	13 juillet	